

PROCES VERBAL

de la réunion du comite syndical

du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch

Du 4 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le 4 février à 18 h 30, les membres du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis en session ordinaire par visioconférence (via la plateforme ZOOM), sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain DINTILHAC.

Date de la convocation : le 28 février 2021

Membres en exercice : 90

Il est procédé à l'appel nominal, auquel répondent :

Mesdames BOYE Brigitte et FIERLEJ Nadine.

Messieurs BELAVAL Robert, BERLUTEAU Xavier, BESSEDE Jérôme, BOMPAY François, CASTIES Nicolas, COMBES Jean-François, COURADETTE Franck, DELPECH Gérard, DINTILHAC Pierre-Alain, DUPRAT Michel, GIRARD Christopher, JOUSSE Jean-Luc, LAJOUS Jean-Claude, LANGLET Alain, MICHEL Grégory, RIPOUIL Jean-Louis, SAINT-BLANCAT Claude, TARRAUBE Gilbert, THEVENET Pascal, THEVENOT Pascal, VOGEL Denis.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame CHOMETTE SALVAGNAC Hélène à Monsieur DINTILHAC Pierre-Alain.

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, prise en application de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19, prévoit la possibilité de se réunir par visioconférence ou à défaut par audioconférence.

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, cette possibilité de réunion à distance des assemblées délibérantes permettra de concilier la continuité du fonctionnement du Syndicat et les préconisations liées à la distanciation sociale et aux gestes barrières.

Dans ce cadre, voici les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin :

- *Les modalités d'identification des participants : il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence. Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par voie audio (a minima) et vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via un identifiant et /ou un code de connexion.
En début de réunion, le président de séance procède à un appel nominal des participants, qui assistent à la réunion en étant physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence*
- *Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats : l'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visioconférence dès que la réunion débute.*
- *Les modalités de scrutin : le scrutin public est organisé par appel nominal pour chaque projet de délibération.*

COMPTE-RENDU DE SEANCE

- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Madame BOYE Brigitte.
- L'Assemblée Générale initialement prévue le 28 janvier 2021 par visioconférence n'a pas pu se tenir, du fait que le quorum n'a pas été atteint. C'est pourquoi, aujourd'hui, la séance est ouverte, sans condition de quorum mais l'appel est tout de même fait.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 3 septembre 2020, ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.

1 – Débat des Orientations Budgétaires

Voici les dépenses d'investissements prévus pour l'année 2021 :

⇒ Budget AAT

- Etude PPG Louge / DIG (59 741 €)
- PPG Garonne (45 000 €) et PPG Aussonnelle (25 000 €)
- Etude Bassin Versant de la Magdelaine (22 180 €)
- Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement (82 503 €)
- Extension Maison du Touch (200 000 €)
- Achat de terrain (150 000 €)
- Travaux sur cours d'eau (200 000 €)

⇒ Budget EAU

- Entretien des retenues (changement vannes, bajoyer, hydrocurage)
↳ 101 990 € (40 000 € pour l'entretien régulier et 61 990 € en INV)

2 – Travaux sur cours d'eau

- Travaux réalisés

Bassin versant de la Louge :

- Désembâclage sur le ruisseau du Peyre (Communes de Peyssies et de Gratens)

Coût : 25 300 € HT

- Enlèvement d'une station de pompage sur la Louge (Commune de Peyrouzet)

Coût : 1 900 € HT

- Travaux en cours

Bassin versant de l'Aussonnelle :

- Restauration sur le ruisseau du Courbet et ses affluents (Communes de Léguevin et Pujaudran)

Réunion de démarrage des travaux le 19 janvier 2021

Coût : 65 800 € HT

3 - Etudes

- Etudes en cours

→ Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur les bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge et du Touch

En cours de finalisation

Réunion en visioconférence pour la restitution de l'étude prochainement

→ Etude de définition du Programme Pluriannuel de Gestion sur le bassin versant de la Louge

Phase I « Etat des lieux et diagnostic » terminée

Réunion en visioconférence pour la restitution de la Phase I prochainement

→ Déclaration d'Intérêt Général sur le bassin versant du Touch

Obtention de l'arrêté le 30 décembre 2020

A lancer en 2021 : travaux de la première année du PPG Touch

→ Etude globale du bassin versant de la Magdelaine (Commune de Labastide-Paumès)

Phase 3 d'avant-projet

Etudes complémentaires réalisées :

- Levés topographiques complémentaires (Coût 2 000 € HT)

- Etude d'incidence hydraulique (Coût 3 862€ HT)

4 – Achat de terrains à Labastide Paumès/Polastron – demande de subvention

Dans le cadre de la stratégie de reconquête de l'espace rivière, le SMGALT souhaite acquérir 9 parcelles pour :

- La renaturation de la zone de confluence du Touch et de la Magdelaine et zones humides potentielles
- La restauration du champ naturel d'expansion de crue (un des principaux en amont des zones urbaines à enjeux)
- La restauration de l'espace de mobilité potentiel

Soit :

- 10 ha 46 a 86 ca sur la commune de Labastide-Paumès :

| Section | N° | Surface |
|---------|--------|-----------------|
| AH | 0075-J | 3 ha 82 a 23 ca |
| AH | 0075-K | 1 ha 27 a 42 ca |
| AH | 0078 | 2 ha 48 a 31 ca |
| AH | 0079 | 2 ha 57 a 90 ca |
| AI | 0089 | 13 a 00 ca |
| AI | 0091 | 18 a 00 ca |

- 26 a 80 ca sur la commune de Polastron.

| Section | N° | Surface |
|---------|------|------------|
| A | 0001 | 5 a 30 ca |
| A | 0002 | 1 a 50 ca |
| A | 0009 | 20 a 00 ca |

Le coût de l'acquisition des terres est estimé à 80 524,50 € TTC, hors frais annexes (géomètre, notaire).

Il faut y ajouter :

- la prestation de service SAFER pour 9 662,94€ TTC et les honoraires du notaires estimés à ± 5 000 €
- les frais de document d'arpentage

Le Syndicat peut prétendre à obtenir jusqu'à 80 % d'aides par l'Agence de l'eau Adour Garonne. C'est pourquoi le Président souhaite leur demander cette aide.

Adopté à l'unanimité des présents.

5 - Questions diverses

⇒ Travaux effectués sur les retenues

- Changement de la vanne de restitution (retenue de Savères) par l'entreprise SOVERDI pour un montant de 66 980 € HT.
- Pose d'une barrière métallique en haut de digue (retenue de Fabas) par l'entreprise de ferronnerie « Fer de Saves » pour un montant de 1 770,15 € HT.

⇒ Travaux prévus sur les retenues en 2021

- Hydrocurage des drains (*en cours de réalisation*) par :
 - L'entreprise Canaconcept sur les retenues de Savères et La Bure pour un montant total de 6 940 € HT ;
 - L'entreprise Hydrocleaning sur la retenue de Fabas (accès plus difficile) pour un montant de 7 175 € HT.
- Reprise de drains (retenue de Savères) par l'EIRL LUCAT pour un montant de 1 500 € HT avec pose d'enrochement pour empêcher le passage de quads sur la digue (*en cours de réalisation*).
- Inspection vidéo des conduites des retenues de Fabas et de Savères par l'entreprise Submarine pour un montant de 13 620 € HT (*à réaliser*).
- Reprise mur bajoyer avec étude associée (*étude et prospection des entreprises en cours*).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19 heures 15.

Le Président,
Pierre-Alain DINTILHAC

SYNDICAT MIXTE
GARONNE AUSSONNELLE
LOUGE TOUCH
12 rue Notre Dame - 31370 RIEUMES

